



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2021\_76

Le conseil municipal convoqué le 26 mai 2021 s'est réuni en visioconférence le 3 juin 2021 à 18 h 00 sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 35

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers représentés : 2

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Bernard BERTHELIER, Mireille LABORIE, Alain COUDON, Claudine FLEY, Christophe PESTRINAUX, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Philippe COUDERC, Valérie RUEDA, Frédéric SERAGER, Vanessa BONNEFOY, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Françoise CUSSAT, Christian FRICOT, Elise BRUGIERE, Maxime MURATET, Sylvain LEHEU, Magali MAUREL, Thierry VOLLET, Odile ARPAILLANGES, Sébastien PRAT, Stéphane FRECHOU, Angélique MARTINS, Véronique VISY, Bruno MALAFOSSE, Natacha MURACCIOLE, Jean-Antoine MOINS, Stéphane SAUTAREL, Sylvie LACHAIZE, Angélique BRUGERON, Jamal BELAIDI, Catherine AMALRIC, Géraud DELPUECH

### **ETAIENT REPRESENTES :**

Aurélié DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Charles DELAMAIDE (représenté par Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC)

Natacha MURACCIOLE a été élue secrétaire de séance.

## **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - CRÉATION DU CONSEIL CITOYEN DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

Rapporteur : Mireille LABORIE

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de sa volonté de mobiliser l'expression citoyenne sur les grandes décisions municipales, la ville d'Aurillac souhaite créer un Conseil Citoyen de la Transition Écologique (C.C.T.E.), en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Haute-Auvergne.

Le C.C.T.E. sera composé d'élus municipaux mais aussi d'acteurs locaux désireux de relever le défi de la transition écologique, qu'il s'agisse d'associations, d'entreprises et bien sûr de citoyens qui seront tirés au sort. D'autres instances, comme par exemple le Conseil Municipal des Jeunes, seront invitées à participer aux travaux de ce conseil.

Le C.C.T.E. doit permettre d'inventer de nouvelles manières de mobiliser l'intelligence collective pour construire un avenir durable à notre territoire. Instance de réflexion, son objectif premier sera d'agir pour la ville et son devenir à travers une méthode qui se veut collaborative et ouverte. Avec pour ambition de préserver notre environnement, toutes les questions qui font notre quotidien

pourront être abordées : aménagements urbains, mobilités, vie économique, agriculture urbaine, biodiversité, énergies...

Régi par une charte de fonctionnement, le C.C.T.E. sera également consulté sur les grands projets municipaux, afin de réduire leur impact environnemental. Il participera également à l'information et à la sensibilisation des différents publics sur la problématique de la transition écologique et effectuera une veille sur les expériences menées par d'autres territoires en la matière afin de bénéficier de retours d'expériences.

Après avis de la commission cadre de vie, aménagement urbain, travaux, défi climatique et transition écologique du 19 mai 2021, il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de la création du Conseil Citoyen de la Transition Écologique et de sa charte de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à la majorité :

33 pour  
2 abstentions

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Il pourra être saisi soit directement auprès du greffe par lettre recommandée avec accusé de réception soit par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)